



## **NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **I Cadre général du compte administratif**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez.

### **II Éléments de contexte et priorités du budget**

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget de charges communes aux 3 services.

Les Budgets Primitifs 2017 du Syndicat de Gréchez ont été votés par le Comité Syndical le 27 mars 2017.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service
- une baisse des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent à une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

## **LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

### **III La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

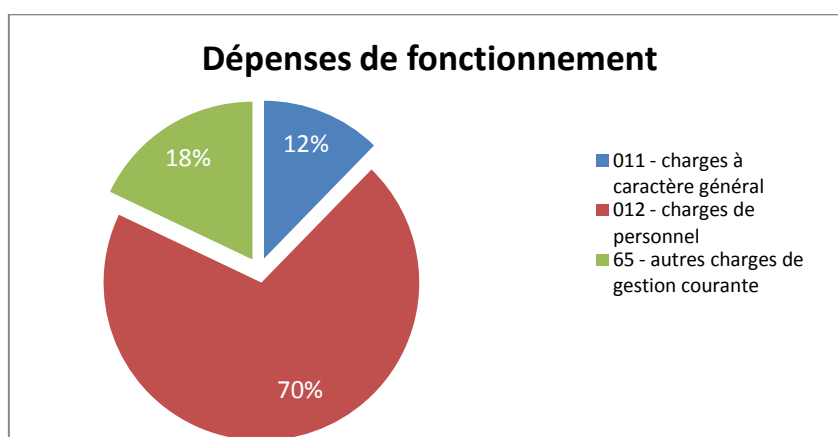
## BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses (et recettes) communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 7 avril 2015.

DÉPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
011 – charges à caractère général	27 281,78	25 856,43	- 5 %
012 – charges de personnel	126 624,01	146 910,93	+ 16 %
65 – autres charges de gestion courante	3 508,18	37 741,13	+ 976 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>157 413,97</b>	<b>210 508,49</b>	<b>+ 34 %</b>

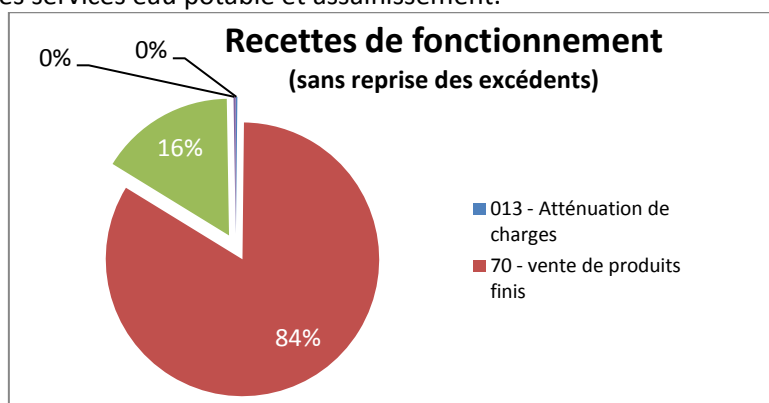
Les charges de personnel ont augmenté de 16 % du fait de l'embauche d'un nouvel agent sur le service d'assainissement non collectif, en CDD sur 8 mois afin de rattraper les retards dans les contrôles de bon fonctionnement des installations.

Dans les dépenses du chapitre 65, est incluse la répartition des subventions et participation perçues, sur ce budget, dans le cadre de l'étude de regroupement des services, entre les 3 autres budgets. Le montant de ces subventions s'élève à 33 619,02 €.



RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
013 – Atténuation de charges	284,00	369,00	+ 30 %
70 – Vente de produits finis	156 919,15	175 964,10	+ 12 %
74 – Subventions d'exploitation	0,00	33 619,02	
77 – Produits exceptionnels	210,82	556,37	+ 164 %
<b>Total Recettes</b>	<b>157 413,97</b>	<b>210 508,49</b>	<b>+ 34 %</b>

Les recettes du chapitre 77 correspondent aux subventions perçues de l'Agence de l'eau et du conseil départemental, ainsi que de la participation de la Ville d'Orthez à l'étude de rapprochement des services eau potable et assainissement.



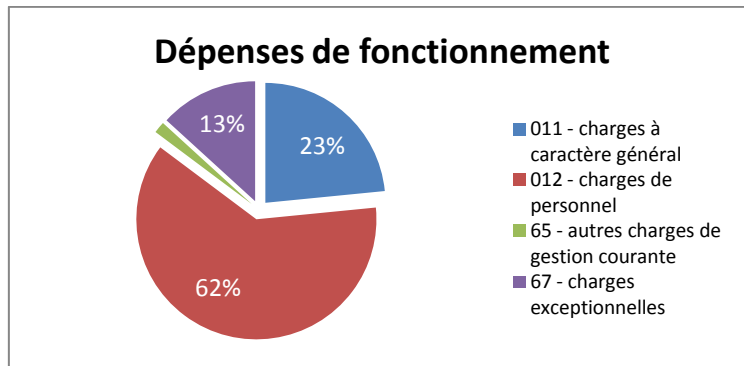
## BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
011 – charges à caractère général	43 636,34	33 929,15	- 22 %
012 – charges de personnel	70 648,64	89 436,25	+ 27 %
65 – autres charges de gestion courante	2 581,41	2 237,84	- 13 %
67 – charges exceptionnelles	43 749,78	19 149,01	- 56 %
042 – Opération d'ordre (amort)	8 288,59	5 523,40	- 33 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>168 904,76</b>	<b>150 275,65</b>	<b>- 11 %</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de sols), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...) et les amortissements. Dans les charges exceptionnelles, ce sont des remboursements de subventions perçues de l'Agence de l'eau et du conseil départemental dans le cadre de réhabilitations des installations d'assainissement et qui sont reversées aux particuliers.

Nous constatons en 2017 une diminution générale des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 11 %. Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant en grande partie liées aux services proposés par le Syndicat, peuvent être très différentes d'une année sur l'autre, en fonction des besoins de nos usagers (vidange, réhabilitations, études de sol) et du contexte économique (Diagnostic vente), mais s'équilibrent.

Les charges de personnel ont augmenté du fait de l'embauche d'un agent à temps plein sur 9 mois de l'année 2017 afin de rattraper le retard dans les contrôles de bon fonctionnement, et de permettre à l'agent chargé de ces contrôles de se dégager du temps pour effectuer d'autres missions.



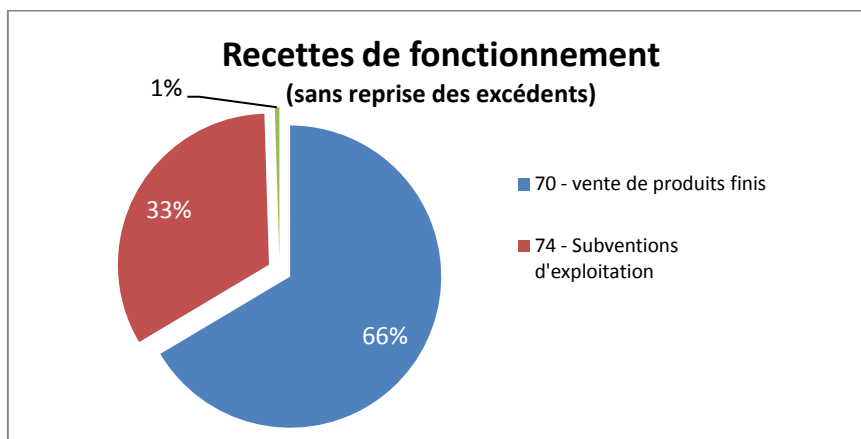
RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
70 – Vente de produits finis	87 079,54	105 465,91	+ 21 %
74 – Subventions d'exploitation	62 664,78	52 471,56	- 16 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	80 764,73	62 052,75	
042 – Opération d'ordre (amort)	448,46	770,22	+ 72 %
<b>Total Recettes</b>	<b>230 957,51</b>	<b>220 760,44</b>	<b>+ 6 %</b>

Les recettes de fonctionnement du Service d'assainissement non collectif correspondent :

- aux prestations obligatoires :
  - contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement (84 785,51 €)
  - Diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (780 €)
  - contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation (1 915 €)
- aux différentes compétences du service :
  - entretien des installations (13 335,40 €)
  - études de sol (4 650 €)

Les subventions d'exploitation perçues en 2017 se détaillent ainsi :

- subventions perçues de l'agence de l'eau et du conseil départemental à reverser aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation de leurs installations : 20 009 €
- quote-part des subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental perçues dans le cadre de l'étude du regroupement des services avec la ville d'Orthez : 15 128,40 €
- subvention perçue dans le cadre des contrôles des installations d'assainissement : 17 334 € (cette subvention est appelée à disparaître)



**Les tarifs du service :**

	2016	2017
Contrôle de bon fonctionnement	32 €	32 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	105 €	150 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	55 €	75 €
Diagnostic vente	130 €	140 €

**BUDGET EAU POTABLE**

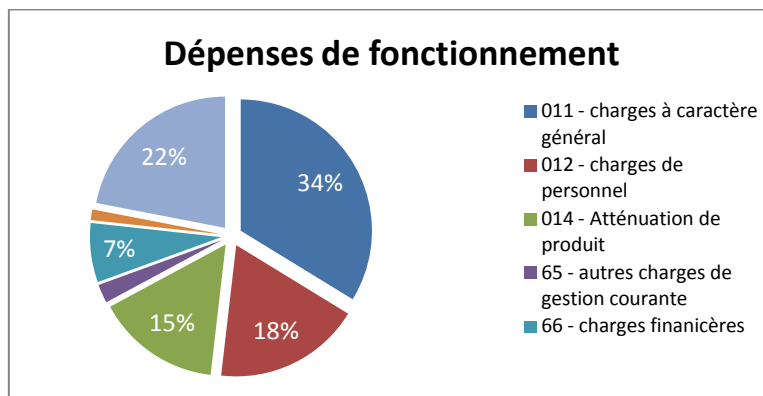
DÉPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
011 – charges à caractère général	92 163,29	99 710,06	+ 8 %
012 – charges de personnel	52 233,90	53 466,46	+ 2 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	41 260,00	45 232,00	+ 10 %
65 – autres charges de gestion courante	8 328,93	6 784,91	- 19 %
66 – charges financières	24 307,10	21 539,21	- 11 %
67 – charges exceptionnelles	684,43	3 874,32	+ 466 %
042 – Opération d'ordre (amort)	73 588,18	64 897,19	- 12 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>292 565,83</b>	<b>295 504,15</b>	<b>+ 1 %</b>

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont stables en 2017 par rapport à 2016 (+ 1 %).

L'acompte appelé en 2016 a entraîné des avoirs sur la facturation d'eau importants ce qui explique la variation importante du chapitre 67.

Les amortissements représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (22 %).

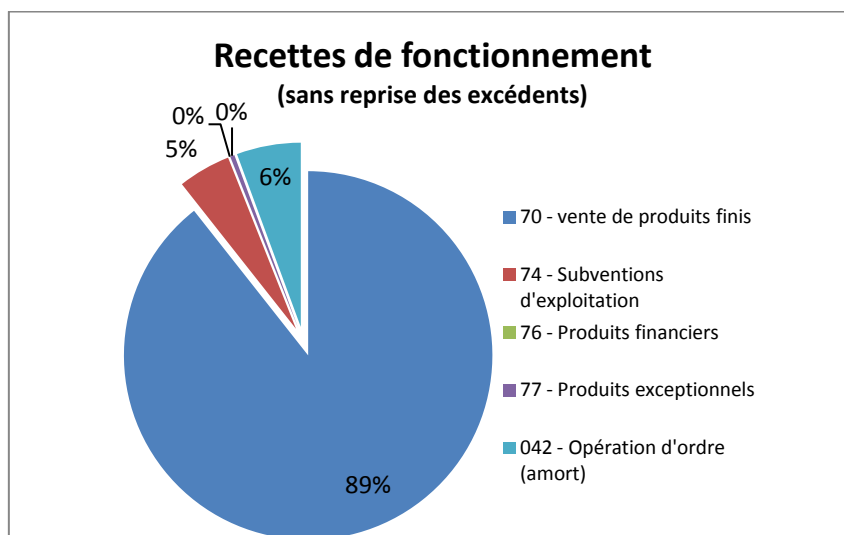


RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
70 – Vente de produits finis	337 192,13	325 067,51	- 4 %
74 – Subventions d’exploitation		16 809,50	
76 – Produits financiers	3,87	4,34	+ 12 %
77 – Produits exceptionnels	756,78	1 381,63	+ 83 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	17 864,81	76 205,17	
042 – Opération d’ordre (amort)	12 953,41	20 477,03	+ 58 %
<b>Total Recettes</b>	<b>368 771,00</b>	<b>439 945,18</b>	<b>+ 4 %</b>

89 % des recettes de fonctionnement du service des eaux proviennent de la vente d’eau aux abonnés (chapitre 70) :

- vente d’eau aux abonnés : 202 031,27 €
- Abonnement et ouvertures compteurs : 64 790,47
- Redevances à reverser à l’agence de l’eau (Prélèvements + Pollution) : 50 54,53 €
- Travaux de branchement : 7 814,92 €

Les recettes perçues au chapitre 74 correspondent à la quote-part des subventions de l’agence de l’eau et du Conseil départemental perçues dans le cadre de l’étude du regroupement des services avec la ville d’Orthez : 16 809,50 €.



#### Les tarifs du service :

	2016	2017
Part variable (particuliers)	1,61 € HT	1,66 € HT
Part variable (agriculteurs)		1,51 € HT
Part fixe	36 € HT / an	37 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

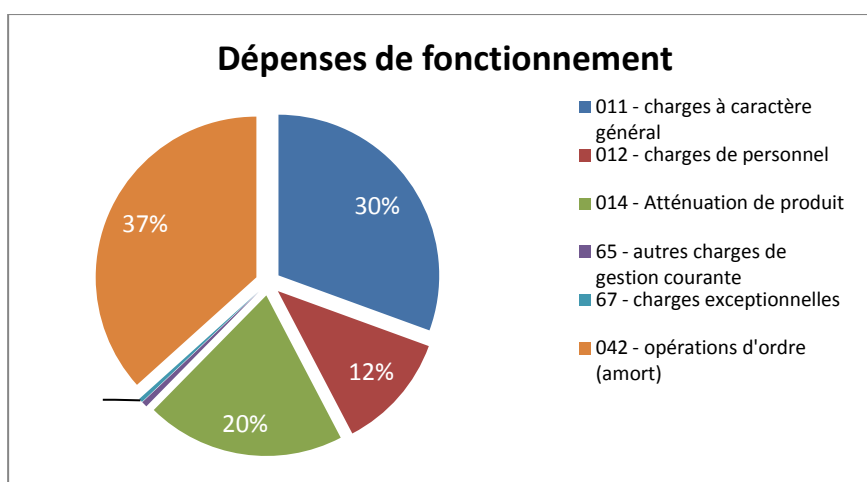
## BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
011 – charges à caractère général	8 044,27	9 508,54	+ 18 %
012 – charges de personnel	3 552,63	3 662,22	+ 3 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	881,00	6 232,00	+ 607 %
65 – autres charges de gestion courante	175,41	178,29	+ 2 %
67 – charges exceptionnelles	30,77	125,26	+ 307 %
042 – Opération d'ordre (amort)	11 408,58	11 408,58	
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 092,66</b>	<b>31 114,89</b>	<b>+ 29 %</b>

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

La redevance modernisation des réseaux de collecte à reverser à l'agence de l'eau représente une part importante des dépenses en 2017 (20 %) du fait d'un rattrapage d'erreurs commises dans les déclarations des années précédentes.

Les amortissements représentant 37 % des dépenses de fonctionnement sont lourds à supporter par ce budget qui n'a que très peu de recettes.



RECETTES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016/2017
70 – Vente de produits finis	11 529,11	18 959,69	+ 64 %
74 – Subventions d'exploitation	3 276,00	4 573,95	+ 40 %
77 – Produits exceptionnels	0,04	15,90	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	7 475,26	4 666,70	
042 – Opération d'ordre (amort)	5 378,95	5 378,95	0 %
<b>Total Recettes</b>	<b>27 659,36</b>	<b>33 595,19</b>	<b>+ 43 %</b>

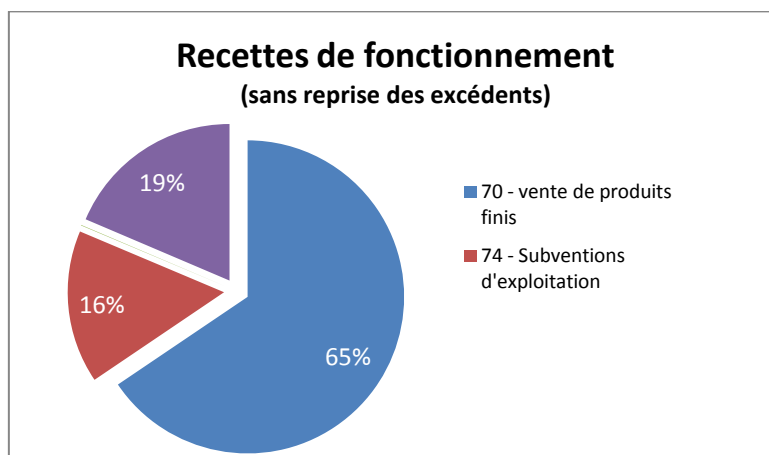
Les seules recettes fixes du service sont les redevances d'assainissement collectif et s'élèvent pour 2017 à 13 318,95 €.

Les autres recettes sont liées à l'urbanisation (PFAC et refacturation de branchement). En 2017, elles représentent 3 246 €.

Le Syndicat perçoit une subvention d'aide à la performance épuratoire de l'agence de l'eau et dont le montant s'élève à 2 893 € pour 2017. Cependant, comme beaucoup d'aide versée par cet organisme, elle est amenée à disparaître.

Le chapitre 74 comprend également la quote part des subventions de l'agence de l'eau et du Conseil départemental perçues dans le cadre de l'étude du regroupement des services avec la ville d'Orthez : 1 680,95 €.

Les amortissements des subventions représentent 19 % des recettes et viennent en diminution des amortissements des immobilisations du service



Nous constatons que ce service est déficitaire. Les excédents des années passées ont permis de combler ce déficit, mais ne vont plus le permettre à très court terme.

Ce service n'est pas rentable car son coût de fonctionnement est élevé et il y a très peu d'abonnés concernés : augmenter la redevance d'assainissement n'engendre pas une grosse augmentation des recettes.

Les recettes ne permettent pas de virer une somme en section d'investissement autre que les amortissements obligatoires.

#### **Les tarifs du service :**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Redevance assainissement collectif	1,30 €/m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>
Par fixe (abonnement)	10 € / an	20 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

#### **IV La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

En recettes, il s'agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEPENSES	Réalisés 2017	RECETTES	Réalisés 2017
Opération 10 – Achat d'équipement	761,28	042 – Opération d'ordre	7 786,40
Opérations d'ordre	446,92	001 – Excédent d'investissement reporté	37 606,76
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 208,20</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>45 393,16</b>

Il y a très peu de dépenses d'investissement sur ce budget qui n'a que peu d'immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service.

## BUDGET EAU POTABLE

DEPENSES	Réalisé 2017	RECETTES	Réalisé 2017
Opération 14 – Travaux amélioration install.	83 022,28	Opération 14 – Travaux amélioration install.	23 750,00
Opération 20 – Achat de matériel	20 565,59	Opérations d'ordre et financières	64 897,19
Opérations d'ordre	10 906,58	001 – Excédent d'investissement reporté	73 004,16
Opérations financières (K emprunt)	62 919,69		
<b>Total Dépenses</b>	<b>177 414,14</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>161 651,35</b>

Les dépenses réalisées en 2017 correspondent à une partie des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014 :

- reprises des canalisations des réservoirs de Lanneplaa et Saëns : 47 701,96 €
- télégestion : 10 656 €
- pompe doseuse de chloration : 918,41 €
- déplacement de la canalisation chemin Larrieigt Ste-Suzanne : 20 633,93 €
- acquisition d'une pompe + démarreur : 20 033,29 €
- acquisition d'un ordinateur pour la station de pompage : 532,30 €

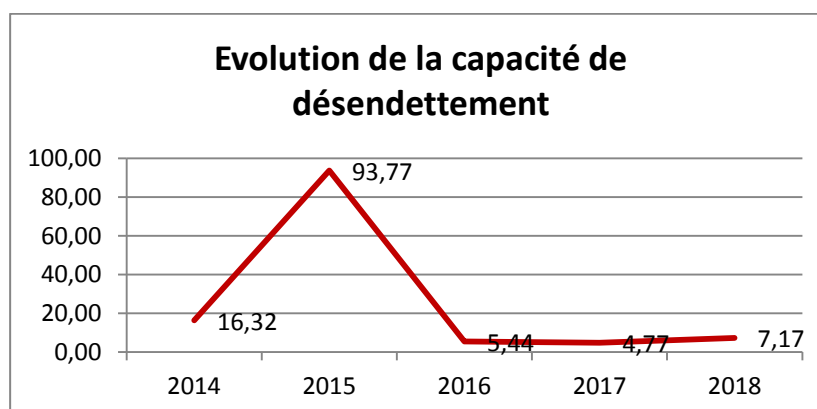
Les recettes représentent les subventions de l'Agence de l'eau perçues dans le cadre de la réhabilitation des réservoirs : 23 750 €.

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « reste à réaliser ». Ainsi, 6 676 € sont reportés en dépenses, et 12 000 € en recettes de 2016 sur le budget primitif 2018. Ces crédits permettront le paiement du solde de travaux de télégestion prévus et réalisés en 2017.

### Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours du service eau potable représente 62 919,69 € en 2017.

L'en-cours de la dette s'élève à 583 917,22 € après remboursement des échéances de 2017.





La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 10 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Le pic de 2015 s'explique par :

- la contraction d'un nouvel emprunt cette année là,
- une légère diminution des recettes de fonctionnement (décalage dans la relève des compteurs d'eau de 2014)
- une augmentation des dépenses de fonctionnement (notamment liée au paiement de 75 % de l'étude de rapprochement des services)

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

### BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES	Réalisé 2017	RECETTES	Réalisé 2017
Opération non individualisée	890,62	Opérations d'ordre ( <i>amort</i> )	11 408,58
Opérations d'ordre et financières	5 378,95	001 – Excédent d'investissement reporté	25 849,48
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 269,57</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>37 258,06</b>

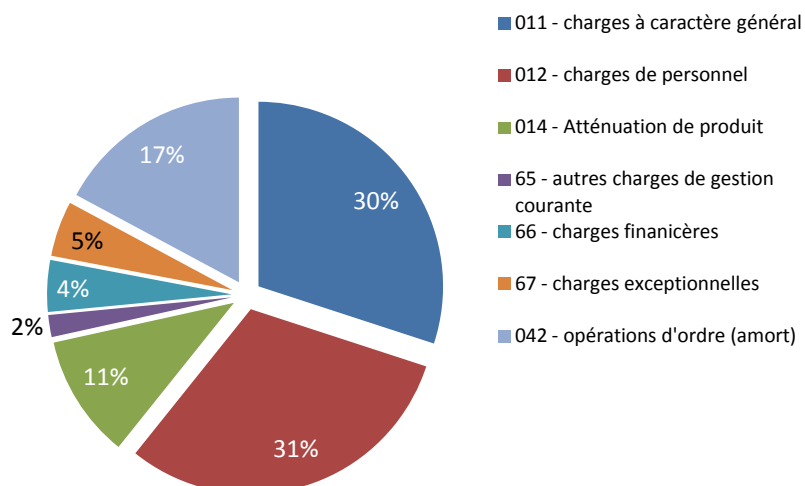
Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2017. Seule une pompe de relevage a été achetée pour le réseau d'assainissement collectif de Salles-Mongiscard : 890,62 €.

L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels travaux sur le réseau

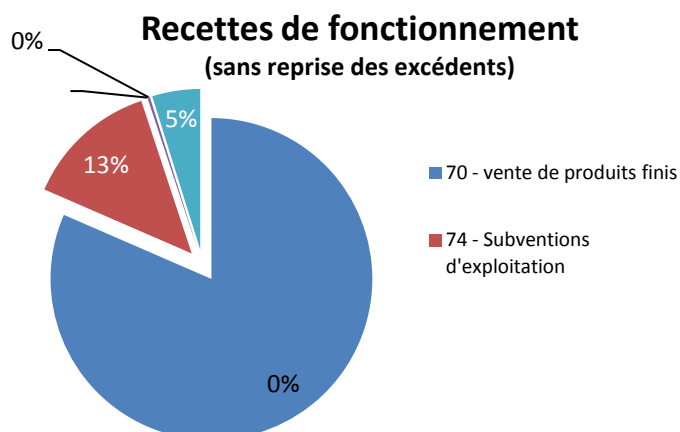
### V Budget consolidé (cumul des 3 budgets annexes)

DÉPENSES	Réalisé 2017
011 – charges à caractère général	143 147,75 €
012 – charges de personnel	146 564,93 €
014 – Atténuation de produits (red pollution)	51 464,00 €
65 – autres charges de gestion courante	9 201,04 €
66 – charges financières	21 539,21 €
67 – charges exceptionnelles	23 148,59 €
042 – Opération d'ordre (amort)	81 829,17 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>476 894,69 €</b>

## Dépenses de fonctionnement

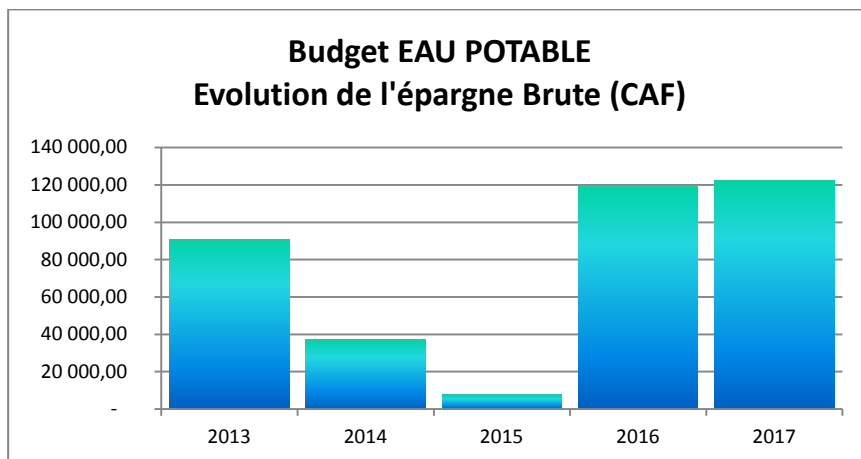


RECETTES	Réalisé 2017
70 – Vente de produits finis	449 393,11 €
74 – Subventions d’exploitation	73 855,01 €
76 – Produits financiers	4,34 €
77 – Produits exceptionnels	1 397,53 €
042 – Opération d’ordre (amort)	26 626,20 €
<b>Total Recettes</b>	<b>551 376,19 €</b>



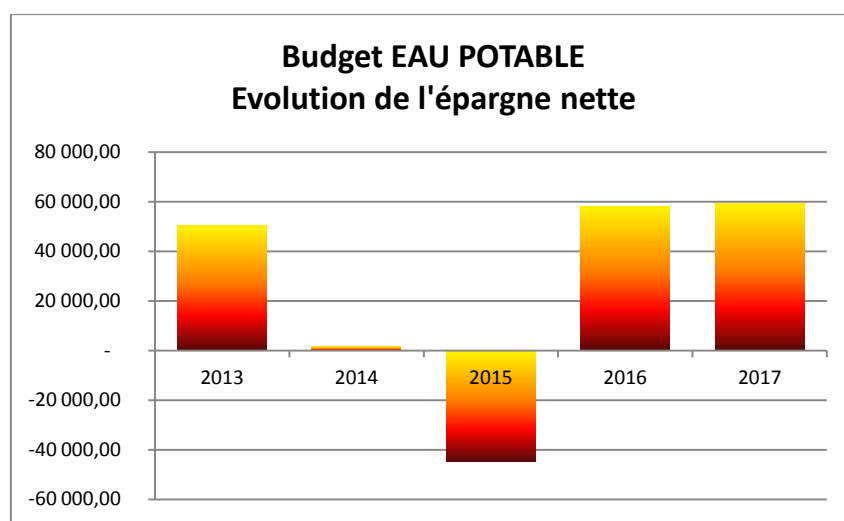
## VI Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

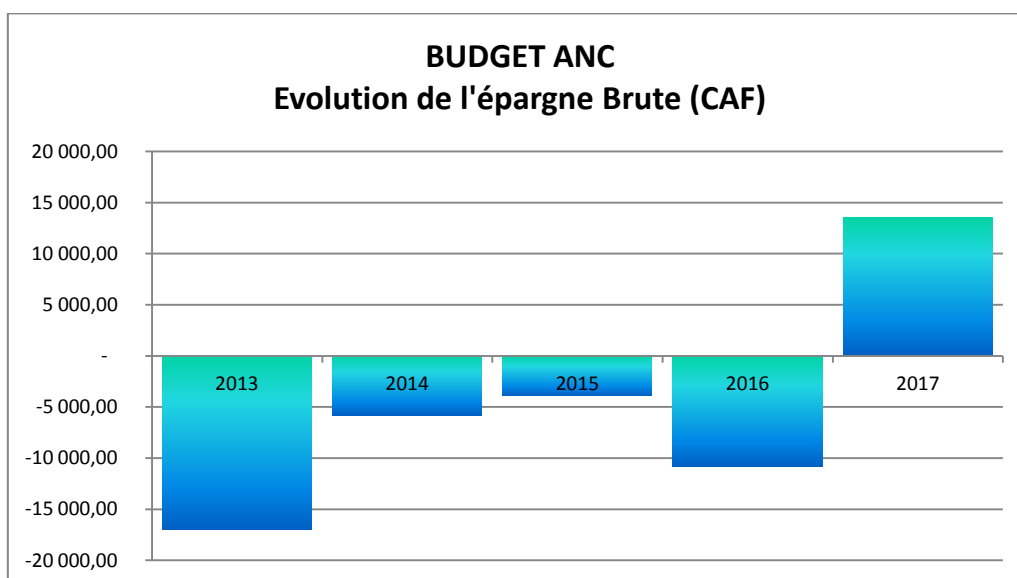


L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

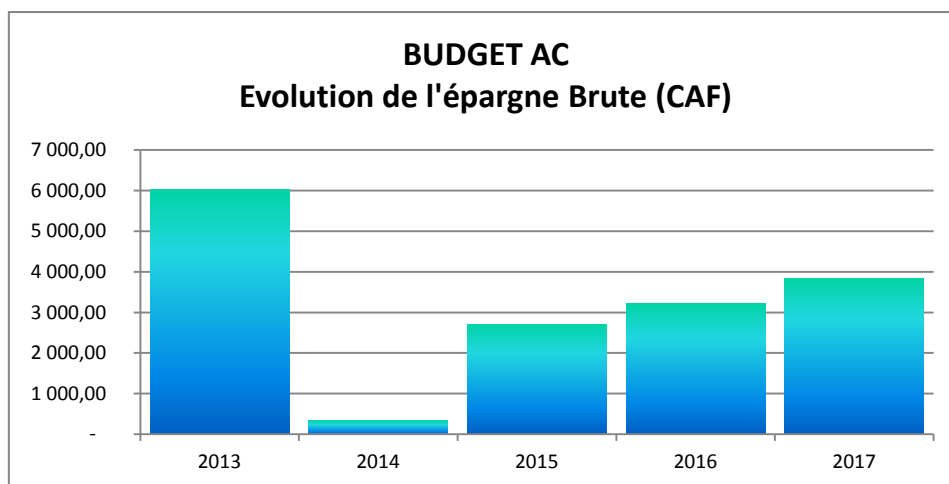
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



La chute de la CAF en 2015 s'explique par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement : paiement de 75 % de l'étude de rapprochement des services eau et assainissement, 2 agents en binôme sur le service pendant 3 mois (départ à la retraite de Monsieur BERGEZ)



Le recrutement d'un agent supplémentaire pour rattraper le retard dans les contrôles de bon fonctionnement explique la chute de la CAF en 2016. En 2017, la CAF remonte dans le positif du fait de l'augmentation de la redevance des contrôles de bon fonctionnement des installations.



Les recettes perçues par le service suffisent à couvrir les dépenses de fonctionnement hors amortissements, mais doivent être augmentées afin de tenir compte des amortissements obligatoires en M49.

## VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	
Technique	Adj technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0,5

## Dépenses de personnel

	2016	2017	Evolution 2016/2017
Salaires bruts	89 006,33 €	102 655,03 €	+15 %
Charges patronales	37 617,68 €	44 255,90	+ 18 %
<b>Total</b>	<b>126 624,01 €</b>	<b>146 910,93</b>	<b>+16 %</b>